Commerce local

Modifié le 23/12/24

Média

Commerçants et artisans contribuent largement à l’emploi ainsi qu’à la vie du territoire. Bien consciente de l’importance de ce secteur d’activité, la Métropole Rouen Normandie a mis en place des outils et déploient des actions pour accompagner et valoriser le commerce et l’artisanat local en lien étroit avec les communes.

Les données clés du commerce

Premier pôle commercial à l’échelle régionale, la Métropole Rouen Normandie est une destination de choix pour les enseignes commerciales, offrant une situation géographique privilégiée à 1h de Paris et pourvue d’une offre commerciale diversifiée et dense, facteur d’attractivité. de choix pour les enseignes commerciales, qui bénéficie d’une situation géographique privilégiée (situé à 1h de Paris) et d’une offre commerciale diversifiée et dense, facteur d’attractivité.

Le pôle commercial métropolitain séduit et cela se prouve par son rayonnement qui va bien au-delà du bassin de vie rouennais. On y trouve une offre commerciale dynamique qui, au-

delà de la fonction économique, constitue des équipements et des services répondant aux besoins croissants de la population et sont vecteurs d’animation du territoire et de lien social.

Ce dynamisme commercial est marqué par la présence d’acteurs du commerce indépendants, représentant près de 70% de l’offre commerciale du territoire, et appuyé par un réseau fort et actif d’associations de commerçants-artisans sédentaires et non-sédentaires (marchés, commerces ambulants).

La Métropole de Rouen compte 138 pôles commerciaux*. L’ensemble de ces pôles joue un rôle essentiel dans le maillage commercial et artisanal du territoire et chacun remplit une fonction spécifique :
- Les 2 pôles commerciaux “régionaux” du territoire, le centre-ville de Rouen et la zone commerciale de Tourville-La-Rivière, concourent à l'attractivité extraterritoriale grâce à la combinaison d'un grand nombre de commerces et de grandes surfaces spécialisées à forte notoriété.
- Les 6 pôles commerciaux “majeurs” attirent des consommateurs en provenance de l'agglomération, du département et même de la Région, grâce au grand nombre de commerces et de services qu'ils regroupent et à leurs diversités.
- Les 56 pôles commerciaux « intermédiaires » remplissent une fonction de moyenne et grande proximité et contribuent
à limiter les déplacements motorisés des habitants.
- Les 75 pôles commerciaux « de proximité » répondent avant tout aux besoins de consommation quotidiens des habitants du territoire et jouent un rôle essentiel dans l'animation urbaine.
*pôle commercial : ensemble de commerces et de services marchands qui entretiennent des liens de synergie par leur proximité géographique et leurs complémentarités.

Centre commercial à ciel ouvert, le centre-ville de Rouen rayonne bien au-delà du bassin de vie rouennais et sa richesse patrimoniale, culturelle et historique en font sa force. Le cœur commerçant de Rouen, c’est 1 200 commerces de détail, qui génèrent 4 400 emplois et un chiffre d'affaires de 840 millions d'euros, pour une surface de vente cumulée de 190 000 m² (soit 30% de la surface totale à l'échelle de la Métropole).

L’observatoire du commerce métropolitain

Pour mener ses actions, la Métropole s’appuie sur un outil d’observation et d’analyse des dynamiques commerciales sur le territoire : **l’Observatoire du Commerce métropolitain**. Lancé en 2011 pour l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), cet observatoire a été mis à jour en 2017 pour accompagner l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) fin 2020. Cet outil, élaboré en partenariat avec la CCI Rouen Métropole, permet de disposer d’un état des lieux précis de l’offre commerciale du territoire (recensement de l’ensemble des locaux ; identification précise des activités exercées ; identification des locaux vacants...), de connaître l’évolution du dynamisme commercial du territoire, et d’identifier les secteurs d’intervention prioritaires en apportant des données clés pour la mise en place de travaux et actions pour la vitalité des centres-villes.
Une mise à jour a été engagée sur l’année 2023, notamment afin d’alimenter les réflexions liées à la révision prochaine du SCOT et du PLUi métropolitains.

Les actions phares

En complément des mesures fortes et concrètes déployées à destination des commerçants-artisans et professionnels du tourisme depuis le début de la crise COVID, la Métropole s'engage maintenant pleinement pour stimuler la reprise de l'activité commerciale via un Plan de Relance Commerce, élaboré en collaboration avec les communes et adopté en Conseil Communautaire le 27 septembre 2021. Ce plan comprend deux actions phares :

Les chèques cadeaux Métropole Rouen Normandie

La Métropole Rouen Normandie propose des chèques cadeaux 100% locaux, à valoir chez de nombreux commerçants et artisans du territoire, quels que soient leurs secteurs d’activité (beauté/bien-être, déco/maison, culture/loisirs, mode/accessoires, gastronomie, goûts et saveurs, services…).

Ce dispositif est entièrement gratuit pour les commerçants-artisans et il permet aux entreprises, aux comités d’entreprises et aux associations du territoire d’intégrer ces chèques cadeaux dans leurs politiques de primes ou de gratification de leurs salariés tout en participant au développement local du territoire « dans une démarche innovante et engagée.

Ce dispositif est également ouvert aux habitants : idée cadeau originale permettant de découvrir de nouvelles boutiques près de chez soi.

Depuis le lancement, c’est plus de 400 commerçants-artisans référencés et 200 000€ de chèques commercialisés.

Retrouvez la liste des commerçants participants et toutes les informations sur les chèques cadeaux Métropole Rouen ici !

Le Fonds Collectif Commerce

L’objectif de ce fonds est de renforcer l’attractivité large des polarités commerciales de

centre-ville du territoire et d'accompagner les associations commerçantes dans la mise en place de projets d'animations et d'évènements ambitieux, ainsi que dans l'expérimentation et le développement d'outils innovants en lien avec les objectifs de la transition social-écologique. Cette aide prend la forme d'une subvention : le coût global minimum du projet soumis doit être de 5 000 € et la Métropole vient financer 50% du montant total de l'opération. Les plafonds d'intervention varient entre 10 000€ et 40 000€, selon la classification de la polarité commerciale concernée par la demande (intermédiaire, majeure ou régionale).
Depuis fin 2021, plus de 350 000€ de subvention ont été attribués, permettant la réalisation de 32 projets.

Consultez le règlement du fonds de soutien

Contact : developpement.eco@metropole-rouen-normandie.fr

Plan de Prévention des risques technologiques

Les Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sont des plans qui organisent la cohabitation des sites industriels à risques et des zones riveraines. Ce sont les Préfets qui sont chargés de leur élaboration autour des établissements industriels Seveso seuil haut, conformément à la directive européenne. Ces plans visent à améliorer la protection des populations vivant à proximité des sites industriels à risques élevés et à garantir une bonne coexistence entre ces sites et leur environnement.

Les responsables d'activités riveraines sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs et ont une responsabilité générale en matière de sécurité.

La Métropole Rouen Normandie compte **5 PPRT actifs sur son territoire** et estime à environ **400 le nombre de locaux commerciaux implantés dans ces zones**.

Soucieuse de la bonne appropriation de ces dispositions par les responsables d'activités économiques et plus spécifiquement les commerçants-artisans, afin qu'ils puissent prendre les décisions et mettre en œuvre les actions appropriées, la Métropole Rouen Normandie a souhaité mettre en place une **démarche de sensibilisation et d'accompagnement des commerçants et artisans de son territoire exposés aux risques industriels.** Cette mission a débuté le 30 janvier 2023 et se poursuivra sur l'année.

L'objectif est que chaque commerçant-artisan situé en zone PPRT puisse disposer d'une information sur la connaissance de son environnement en matière d'exposition aux risques technologiques et sur les conduites à tenir en préparation à la gestion de crise et pendant la crise.

Les commerçants-artisans qui souhaitent aller plus loin dans la démarche peuvent également bénéficier d'une expertise adaptée à leur activité et aux risques auxquels elle est soumise.

Téléchargez la plaquette de présentation

L'accompagnement des commerçants-artisans dans leur transition digitale

Se former au digital grâce à Métropole Position

La plateforme Métropole Position a été développée par la Métropole Rouen Normandie afin d'accompagner les commerçants-artisans et les professionnels du tourisme dans le maintien et le développement de leur activité pendant la crise sanitaire. Cet outil permet d'appréhender pleinement les enjeux liés à la transformation numérique, à travers des modules vidéo en ligne et gratuits : définir sa stratégie en ligne ; être visible, vendre et se protéger sur Internet ; agir pour un numérique responsable ; développer sa clientèle ; ou encore améliorer ses processus internes.
Accédez gratuitement à la plateforme de formation ici

Rebondir grâce au numérique

Des outils clés en main sont disponibles pour permettre aux entreprises d'amorcer leur transition numérique en toute sérénité et d'assurer une présence en ligne. Normandie Web Xperts (NWX), un collectif d'entrepreneurs et d'entrepreneuses du numérique du territoire, a répertorié pour vous toutes les plateformes normandes proposant diverses solutions : vente en ligne, création de drive, click and collect, annuaire local, autoformation, etc.
Retrouvez les plateformes normandes ici

Se faire accompagner dans la création d'outils numériques

Le numérique est une réelle opportunité pour développer de nouveaux services et fidéliser vos clients.
La Région Normandie, La Métropole Rouen Normandie et NWX s'engagent pour aider les entreprises à rebondir grâce au numérique. Plus de 30 professionnels du numérique normand sont disponibles pour vous accompagner dans la création et l'amélioration de vos outils numériques.
Des packs d'accompagnement ont été spécialement conçus pour répondre aux enjeux actuels. À la fois indépendants et complémentaires, ils vous permettront de passer la porte du numérique avec les meilleurs professionnels normands.
https://www.nwx.fr/les-packs-numeriques-nwx-pour-une-transition-numerique-reussie

Financer son investissement numérique

La Région Normandie a déployé un dispositif d'aide qui a pour objectif de soutenir financièrement les entreprises de proximité (artisans et commerçants) dans la mise en place d'un projet de transition à dimension stratégique. Sont éligibles les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de projets, dont les projets numériques.
Plus d'informations : www.normandie.fr/impulsion-transition

L'accompagnement des commerçants-artisans dans leur transition écologique

Relever des Eco-Défis

La COP 21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs économiques du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun : contenir le

réchauffement climatique.
Selon son activité et ses contraintes, la taille de son entreprise et ses projets, chacun peut agir ou engager une ambition. Via l'opération ECO-DEFIS, vous pouvez vous engager en faisant connaître votre engagement structurant pour le climat, la qualité de l'air, la biodiversité, l'eau, l'environnement…
Avec l'accompagnement de la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Normandie (CMA), vous constituerez votre dossier et devrez choisir et relever au moins 3 défis engendrant un impact positif et significatif.
Votre dossier finalisé sera présenté en comité qui statuera sur la labellisation de l'entreprise. Si le comité répond favorablement, l'entreprise recevra la labellisation millésimée ECO-DEFIS, accompagnée du kit de communication et de reconnaissance. Cet accompagnement est entièrement pris en charge par la Métropole et la CMA.
A ce jour, 280 entreprises artisanales du territoire sont labélisées et engagées dans la démarche.
Plus d'informations ici

Téléchargez la plaquette de l'opération Eco-Défis

Réduire la pollution des eaux et des sols et bénéficier d'une aide financière

Les entreprises artisanales du territoire dont l'activité est jugée impactante sur le milieu naturel et la ressource en eau (mécanique automobile ou agricole, carrosserie, imprimerie, pressing, métiers de bouche, peinture en bâtiment, terrassement, décapage des métaux, centre véhicules hors d'usage…) peuvent bénéficier d'une aide financière à la mise en conformité de leurs sites d'activité concernant la gestion des produits dangereux et rejets polluants.
Les conseillers environnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Normandie propose en amont la réalisation d'un diagnostic individuel sur le site d'activité de l'entreprise permettant d'aborder différents points : la gestion des eaux, effluents et rejets ; la consommation d'eau ; le stockage des matières dangereuses, la gestion et la prévention des déchets, la gestion des risques et le contexte règlementaire. L'accompagnement est entièrement pris en charge par la CMA et la Métropole Rouen Normandie.
Plus d'informations ici

Les aides mobilisables face à la hausse des prix de l'énergie

Pour soutenir les entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en place différents dispositifs d'aide. Ces aides ainsi que leurs modalités diffèrent selon la taille de l'entreprise et les difficultés qu'elle rencontre.
Toutes les aides sont recensées sur une page dédiée ici

Transition biodéchets et réduction du gaspillage alimentaire et des emballages

La prise en compte de l'impact environnemental grandit dans le secteur alimentaire et notamment dans le secteur de la restauration.
L'essor de la vente à emporter et des repas consommés à l'extérieur a généré de nouveaux flux de déchets. Ces emballages, avec une durée de vie souvent très courte, ont un impact

environnemental significatif et augmentent les coûts pour les artisans. Le gaspillage alimentaire représente également une part importante de l'impact environnemental du secteur alimentaire qu'il est possible de réduire en changeant les comportements. Concernant les biodéchets, depuis le 1er janvier 2024, en vertu de la loi AGEC, les professionnels des métiers de bouche sont soumis à l'obligation de tri à la source dès le premier kilo produit. Au regard de l'impact de ces déchets sur la planète, et le contexte règlementaire se durcissant, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) propose de réaliser des diagnostics transition alimentaire auprès de restaurateurs du territoire pour les aider à dresser un état des lieux de leurs pratiques et de les inviter à passer à l'action via des préconisations simples et adaptées.
Plus d'informations

Dispositifs d'aides travaux ou location pour les commerces

Dans le cadre des conventions d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) signées avec les communes de Rouen, Elbeuf, Duclair et Le Trait, la Métropole a mis en place deux dispositifs d'aides à destination des entreprises commerciales, artisanales et professions de santé situées dans des périmètres précis de ces communes. L'objectif est de renforcer l'attractivité des cœurs de ville en dynamisant les rez-de-chaussée commerciaux, grâce à des subventions allouées aux professionnels (sous conditions) pour la création, la reprise ou la poursuite d'une activité.

Le dispositif Dynamique Location Commerce vise à subventionner 50% du montant mensuel du loyer, dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'activité.

Le dispositif Dynamique Immobilier Commerce vise à subventionner 50% du montant total de travaux de rénovation ou de mise aux normes pour les activités déjà implantées.

Consulter la plaquette sur le Dispositif Dynamique Immobilier Commerce

Consulter la plaquette sur le Dispositif Dynamique Location Commerce

Table des matières